

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2018

Le dix-sept janvier deux mille dix-huit, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 10 janvier 2018

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents :

9 : pour la délibération n° 1

10 : pour la délibération n° 2

11 : pour les délibérations n°3 à 6

12 : pour les délibérations n° 7 à 9

13 : à partir du point sur les commissions

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants :

9 : pour la délibération n° 1

10 : pour la délibération n° 2

11 : pour les délibérations n°3 à 6

12 : pour les délibérations n° 7 à 9

Etaient présents :

M. DUMONTEUIL, Maire,

M. GADRAT, Mme CAMUT, Adjoint.

M. BONNEFON, Mme CHARVET, M DEBART, M. DEFRANCE, M. RIPES, Mme XANS

M. CHARIOL, Adjoint, Mme TRIBAUDEAU et M. COURREAUD ayant rejoint la séance respectivement à partir du point 2 (engagements de crédits), du point 3 (suppression de poste) et pendant le point 7 (aide à l'achat d'un bâche incendie), et M. BATLO à partir du point sur les commissions.

Absentes :

Mme GUILLOT, Mme SAINTE LUCE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. DEBART est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire donne au conseil municipal des nouvelles optimistes d'Hélène Cadorel et lui souhaite un prompt rétablissement.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa précédente séance et en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017.

Arrivée de Philippe Chariol à 18 h 03

2/ Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2018

M. le Maire sollicite l'autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget pour les montants suivants :

- plantation d'arbres sur le parking cimetière du cimetière / Arbres et paysages : 2 052,89 € TTC (2121- opération 31)
- achat d'une tôle / CACC B. Pagès : 560,31 € TTC (2188 - opération 14)
- maîtrise d'œuvre : programme quadriennal de voirie / Azimut ingénierie : 5 600 € TTC (2315 – opération 14)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par un vote à l'unanimité de ses membres présents, Monsieur le Maire à engager ces crédits, et dit que ces sommes seront portées au budget 2018.

Arrivée de Brigitte Tribaudeau à 18h05

3/ Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 - Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs;
 - Vu le décret n° 2016-596 modifié du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
 - Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
 - Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B.
 - Vu l'avis favorable du comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Gironde, rendu en sa réunion du 29 novembre 2017, sur la base d'un rapport présenté par la collectivité;
 - Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;
- Considérant que cet emploi n'a plus lieu d'être,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents, la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 18 janvier 2018 ;

4/ Suppression du tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique 1^{re} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2018

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- Vu le décret n° 2006-1691 du 26 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu l'avis favorable du comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Gironde, rendu en sa réunion du 29 novembre 2017, sur la base d'un rapport présenté par la collectivité;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018.

5/ Suppression du tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (18/35°) au 1^{er} janvier 2018

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 26 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Vu l'avis favorable du comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Gironde, rendu en sa réunion du 29 novembre 2017, sur la base d'un rapport présenté par la collectivité;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (18/35°), à compter du 1^{er} janvier 2018.

6/ Dispositif voisins vigilants

Monsieur Debart présente les chiffres d'un sondage peu représentatif réalisé sur le site de la Commune : 25 participants. 64 % des habitants sont pour, et 36 % sont contre.

Il fait part des commentaires positifs et négatifs délivrés par les habitants.

Le Conseil Municipal reste perplexe et s'interroge toujours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, il propose de prolonger le sondage en incluant une information sur le prochain bulletin municipal et d'insérer dans celui-ci un coupon retour pour un sondage. Les habitants pourront mettre transmettre à la mairie leur réponse.

7 / Demande d'aide pour l'installation d'une bâche incendie.

Monsieur Denis Barreau a déposé un permis de construire pour l'extension de son chai au lieu-dit « A Bert ».

L'attribution de celui-ci a été conditionnée à l'implantation d'une réserve d'eau de 120 m³ sous forme d'une bâche. Le coût de cette installation est de 8 500 €.

Monsieur Barreau a envoyé une lettre recommandée à Monsieur le Maire pour demander une aide de la commune pour la réalisation de cette défense incendie qui pourrait éventuellement bénéficier à une dizaine de chais aux alentours.

Philippe Chariol craint que la décision fasse jurisprudence et que la commune reçoive de nouvelles demandes en suivant. Il estime que ce dossier a été présenté à Monsieur le Sous-Préfet par M. le Maire et lui-même, puis fort bien accompagné depuis 3 ans. Grâce à ce portage, Monsieur Barreau peut se satisfaire d'avoir obtenu son permis de construire.

Arrivée de Michel Courreaud à 18h25

Patrick Ripes pense que cet investissement a été forcément prévu au départ dans le budget du propriétaire, puisque son permis de construire contenait un volet « défense – incendie »

Monsieur le Maire laisse entendre que la commune ne peut pas contribuer aussi facilement à un investissement privé.

Madame Xans comprend parfaitement que la Commune ne peut rien faire pour un investissement privé. Cependant elle tient à manifester son soutien sur ce dossier, « véritable problématique pour tous les viticulteurs ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rejette la demande de Monsieur Barreau par 11 voix contre, 1 voix pour (Mme Xans) et 0 abstention.

8/ Cession de parcelle à Uniti

UNITI Habitat Famille va prochainement déposer une demande de permis d'aménager pour construire un ensemble immobilier/lotissement, « les jardins d'iris », sur les parcelles cadastrées ZH 238,235, 440 et 335p, sis au 45-51, avenue du général de Gaulle.

Ce projet a été longuement étudié et fait l'objet d'un examen particulier dans le cadre de l'élaboration du PLUI qui a permis de ramener la largeur de la voie du lotissement de 12 à 8 mètres, réduisant l'emprise de la route sur le lotissement.

Pour répondre aux orientations d'aménagement, l'implantation du lotissement du Bourg-Est implique la création d'un accès entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue de Saint Emilion, via une partie de la parcelle communale cadastrée ZH 8.

Ce point a été évoqué lors de la préparation du projet

Le promoteur de l'opération, M. Bouquet, sollicite donc la cession par la Commune d'une partie de cette parcelle pour la somme d'un € symbolique en contrepartie de la viabilisation de cette partie (voirie et places de parking)

Philippe Chariol expose que le parking pourrait servir en journée pour le cabinet de kinésithérapie. Jean-Claude Defrance demande à ce qu'il fasse un bornage et précise qu'à moyen terme cette voirie reviendra à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- donne un accord de principe à cette cession, sous réserve de création de places de parking et d'une voirie à la charge du pétitionnaire, ces places pouvant être utilisées pour les besoins du cabinet de kinésithérapie dans la journée.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié
- dit que les frais de bornage, d'actes et autres frais afférents seront à la charge du pétitionnaire.

9/ Participation à la scolarisation d'enfants de la Commune en Unité d'inclusion scolaire (ULIS)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la saisine en date du 22 décembre 2017 de la Ville de Libourne, qui demande une participation de 708 € pour la scolarisation d'un élève résidant à Saint Sulpice de Faleyrens, scolarisé à Libourne, en ULIS.

Il indique qu'il s'agit d'une dépense obligatoire selon l'article L212-8 du code de l'éducation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents, le versement de cette participation.

Arrivée de Christophe Batlo à 18h43

10/ Travaux des commissions

Commission finances

La trésorerie est de 507 255,94 € à ce jour.

Commission information et communication

Jean-Daniel Debart présente les chiffres 2017 des fréquentations des supports de communication de la Commune :

Le site internet www.saintsulpicedefaleyrens.com a enregistré 16 354 connexions et un total de 10 393 visiteurs uniques : soit, environ 45 personnes consultent le site chaque jour. On constate donc une importante baisse de fréquentation par rapport à 2016 et ses 36 000 connexions pour 25 000 visiteurs. Il y a deux explications à ce phénomène : l'absence d'actualité communale majeure sur l'année 2017 et l'explosion des connexions facebook.

57 % des personnes arrivent sur le site via un moteur de recherche, 21 % directement en tapant l'adresse url, 16 % par les réseaux sociaux.

On peut noter que 51 % consultent le site par leur ordinateur (desktop), 40 % via un téléphone mobile et 9% avec une tablette.

En 2017 les plus importantes connexions ont été réalisées :

- le 23 mai, par un article sur la boucherie des Vignobles (172 connexions)
- le week-end des 9 et 10 décembre, pour le Téléthon (174 et 182 connexions)

601 personnes suivent l'actualité de Saint Sulpice de Faleyrens par Facebook. Au vu des partages, ce sont 77 000 personnes qui ont une publication en 2017, soit une moyenne de 211 personnes / jour.

Les articles les plus vus sont :

- le 20 février : Pompon (8800 vues et plus de 1 000 likes)
- le 16 juin : photo d'un trèfle dans le ciel pour les 60 ans du Château Dassault (7 500 vues pour 1 500 likes)
- le 23 mai : la Boucherie des Vignobles (5 200 vues pour 1 200 likes)

L'actualité des gens du village appelle beaucoup de commentaires à chaque publication. Par exemple, la retraite de Mireille Lucido a suscité plus de 148 réactions et partages.

Monsieur le Maire a assisté à une réunion de l'association UNESCO. L'association se dote d'un site internet qui présente les 8 communes. Jean-Daniel Debart a proposé plusieurs aspects de la commune pour ce site (la vigne et les trois grands châteaux historiques/la palus/le Menhir) mais c'est l'agence de journalistes Médiacrossing, choisie par l'association Unesco, qui a réalisé sa propre sélection et a préféré mettre en avant la Dordogne. Monsieur Debart a aussi été interviewé. Cependant, il manque toujours une famille de viticulteurs pour présenter l'aspect viticole de la commune.

Urbanisme

La commission Urbanisme s'est réunie le 8 janvier et le conseil a reçu le compte-rendu.

Philippe Chariol explique que, lors de l'enquête du PLUi, des doléances ont été reçues. Il appartient à la CDC d'avertir les différentes personnes de la décision finale.

Le PLUi sera voté en Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais le 1^{er} mars 2018.

Philippe Chariol précise que, suite à la consultation avec les P.P.A. (Personnes Publiques Associées), le terrain situé à proximité du terrain de pétanque ne peut pas être construit pour une résidence seniors. En revanche, le terrain de 13 000 m² situé à Cocu Nord serait classé en zone 1AUe.

Pour le lotissement du Bourg-Est, la voirie sera réduite de 12 à 8 m avec des espaces verts sur le même côté : cela permettra l'établissement d'une résidence intergénérationnelle sur cet îlot. Monsieur le Maire précise que la ligne électrique qui traverse le lotissement du Bourg-Est va disparaître et que la ligne moyenne tension de la Rue de la Dordogne sera enfouie très prochainement.

Voirie

Max Gadrat explique qu'une réunion s'est tenue entre l'ARESS, la Municipalité et Monsieur Errath pour l'aménagement du parking du cimetière et du parvis de l'église. Les personnes présentes, séduites par le projet, lui ont donné un avis favorable ainsi qu'à la destruction du

mur d'enceinte du cimetière qui en mauvais état. Des WC autonettoyants seront installés à l'intérieur de l'ancien local du corbillard.

L'assainissement de la Résidence du Païche devra être mis aux normes. La SA Clairtienne a été contactée. Cette société HLM est encore propriétaire de près de 50 % des maisons du lotissement.

Un problème de busage du ruisseau Verdout a été soumis par des nouveaux arrivants qui estiment que le ruisseau est responsable d'une maladie qui a nécessité l'hospitalisation d'un membre de leur famille. Ils ont donc demandé de buser le ruisseau à la hauteur de leur terrain. Monsieur Gadrat estime qu'il faudra probablement le buser sur 90 mètres (avec un diamètre 60 minimum). Son estimation approche les 15 000 €. Monsieur le Maire rétorque que la compétence GEMAPI est désormais attribuée à la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2018 et se pose la question de savoir si c'est à la commune de réaliser les travaux. Compte tenu de la complexité du réseau hydrologique et des enjeux de sa gestion, aucune décision ne sera être prise sans l'avis préalable du SITAVI, compétent en la matière et qui a été saisi de la question, et le cas échéant, le service de Police des Eaux.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, pendant les travaux de construction du chai de M. Barreau, un engin de chantier a détruit la rembarde d'un pont situé à proximité et que son accès est devenu dangereux pour le voisinage. La Commune s'est vue dans l'obligation d'acheter une tôle pour un montant de 560,31 € TTC pour un dépannage provisoire et a demandé à Monsieur Barreau (lettre du 8 janvier 2018) de réparer le pont à ses frais. Celui-ci n'a pas encore répondu à cette demande.

Bâtiments :

La société AEROVID va prendre des vues aériennes du cimetière avec un drone, le mardi 23 février, pour un coût de 90 euros. Ces photos vont permettre une meilleure identification des tombes pour leur numérisation dans le logiciel e-cimetière. Monsieur Debart demande si la société pourrait réaliser d'autres clichés de la commune afin d'alimenter les supports de communication communaux.

Un caveau du cimetière, qui a fait l'objet de la procédure de reprise, doit être récupéré pour agrandir l'ossuaire.

Le nettoyage du local « corbillard » par le personnel communal a commencé.

Monsieur Gadrat précise que, dans le cadre de l'ADAP pour l'école, des travaux d'électricité sont encore à prévoir : pose d'un visiophone et d'une alarme visuelle dans les sanitaires. Monsieur le Maire précise qu'il a présenté un dossier à M. le Sous-Préfet pour une aide au titre de la DETR, mais que cette demande ne comprend pas l'alarme visuelle incendie qui doit être posée dans les sanitaires. Le dossier est déposé et il est trop tard pour le modifier.

Le dossier d'aménagement du parvis de l'église doit être présenté à l'UDAP et à différentes instances.

Le permis de construire pour l'extension du cabinet de kinésithérapie est en cours d'instruction.

Le service technique communal remet actuellement en état la salle de détente du personnel et les sanitaires de la mairie.

Ecole

Patrick Ripes précise que la rentrée de janvier s'est bien déroulée à l'école.

Trois P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) ont été réalisés avec le Directeur de l'école Monsieur Guillaume Canton. Le dernier P.A.I. autorise que le repas chaud soit apporté par les parents, et que le personnel de la cantine apporte une vigilance particulière sur les enfants concernés.

Vie associative

Brigitte Tribaudeau expose le projet de « la nuit des vins », organisée par l'association des commerçants et artisans du village. Celle-ci devrait avoir lieu le 21 juillet 2018 au lieu du mois de mai. Une Banda doit être présente. La dernière réunion de présentation pour obtenir le soutien des viticulteurs de la commune s'est tenue avec quatre viticulteurs présents. Monsieur Debart pense que cette date du 21 juillet a été choisie pour viser avant tout un public de touristes, et non de locaux.

La réunion de débriefing de l'opération Téléthon doit se tenir le mercredi 24 janvier prochain, suivie d'un dîner organisé chez Didier et Sylvie.

Monsieur le Maire dit qu'à l'occasion des vœux de la Commune, M. l'Abbé de Rozières et une administrée ont demandé que les messes apparaissent sur le bulletin municipal. Monsieur Debart rétorque que celles-ci apparaissent dans la rubrique « évènements » du site internet de la commune, et qu'il leur en a fait part directement lors de la soirée.

Fêtes et cérémonies

M. le Maire exprime son mécontentement, car ce sont toujours les mêmes conseillers qui s'occupent des tables et du service lors des fêtes et cérémonies communales

Action sociale

Le Conseil Départemental considère désormais que la RPA a une capacité d'accueil de 24 places alors que, jusqu'à présent, il validait cette capacité à 21 places.

Actuellement, il y a six demandes de logement social en attente. Ce sont essentiellement des personnes qui ont des revenus faibles. Patrick Ripes précise que les loyers sont d'environ 541 € charges comprises, l'APL non déduite.

Françoise Camut précise que l'on peut faire effectivement une demande d'aide spéciale pour l'hébergement.

A la question posée sur la restauration, Madame Camut explique que les repas préparés et portés par l'A.I.P.S. coûtent environ 300 € par mois à chaque personne qui fait appel à ce service. Certaines personnes prennent également des repas livrés par le restaurant du village « Chez Didier et Sylvie » (environ 10 € par repas).

Brigitte Tribaudeau intervient en proposant que la cantine fournisse des repas moins chers puisque la commune dispose d'un cuisinier et délivre une grande quantité de repas chaque jour. Patrick Ripes s'oppose à cette proposition car le portage des repas implique une très importante responsabilité en matière de sécurité alimentaire et on ne peut improviser en la matière.

Françoise Camut pense qu'on peut aussi accompagner des bénéficiaires pour acheter des produits de première nécessité à l'épicerie solidaire de Castillon-la-Bataille.

Michel Courreaud insiste pour réaliser une aide solidaire ponctuelle en portant des repas préparés par la cantine. Il souhaite que cette démarche de solidarité puisse bénéficier aux plus nécessiteux des résidents de la RPA. Monsieur le Maire prend acte du débat et conclut sur la nécessité de conduire prochainement une réflexion sur le sujet.

11/ Questions diverses

Celaq : 2 et 3 novembre. Salon pour les Maires en Nouvelle Aquitaine

Projet du P.L.U. de Branne : le dossier est à disposition des administrés qui souhaitent le consulter, à l'accueil de la mairie.

Recensement de la population : l'INSEE a fourni les derniers chiffres pour la commune de Saint Sulpice de Faleyrens au 1er janvier 2018 : 1 410 habitants sur la commune + une population de 101 personnes comptée à part, soit une population totale de 1 511 habitants.

La plantation des arbres sur le parking a été repoussée en raison du mauvais temps.

Service Civique : Jean-Daniel Debart explique qu'aucun des deux candidats retenus pour un entretien n'a répondu à l'invitation de la Mairie, et qu'il va falloir procéder à un nouvel appel à candidatures.

Dates :

- lundi 22 janvier : permanence mensuelle de l'ABF (M. le Maire s'y rendra avec M. Chariol)
- mercredi 24 janvier à 19 h 00 : réunion téléthon
- jeudi 25 janvier : conseil communautaire de la CDC
- lundi 29 janvier à 17 h 00 : réunion de la commission information communication
- jeudi 1^{er} février : présentation de la Loi de finances 2018 par l'AMG 33
- mercredi 27 février à 18 h 00 : prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 44.